



Analyse

# Le visage contrasté de l'agriculture biologique

“ La loi Egalim de 2018 a fixé un cap ambitieux pour la restauration collective : atteindre les 50 % de produits de qualité et durables dont 20 % de produits bio d'ici 2022. S'il faudra attendre l'année prochaine pour savoir si l'objectif est atteint, cette loi a en tout cas servi d'effet levier. D'après les derniers chiffres de l'Agence bio, la France compte désormais 53 255 fermes converties au bio, un chiffre en progression de 13 % en 2020. ”

Comme chaque année, l'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique, dite Agence bio, a rendu publics les chiffres clés de la filière biologique en France pour l'année 2020. D'après les dernières estimations, 12 % des exploitations agricoles françaises sont aujourd'hui engagées en agriculture biologique, un chiffre qui a triplé depuis 2010. Plus de 2,5 millions d'hectares sont mobilisés dans un mode de production biologique soit près de 10 % de la surface agricole utile française. Ce chiffre se révèle en 2020 en hausse de 12 % par rapport à 2019. De manière plus précise, quelque 1,956 million d'hectares sont certifiés bio et 592 000 hectares sont aujourd'hui en conversion. L'an dernier, 53 255 exploitations agricoles ayant au moins une activité en agriculture biologique ont été recensées par l'Agence bio. Par rapport à l'exercice 2019, cela représente 5 994 exploitations supplémentaires et une hausse de 13 % en un an. Dans le détail, 7 800 nouvelles exploitations sont apparues dans le paysage de l'agriculture biologique française pour environ 1 800 arrêts de certification. Dans seulement 4 % des cas, il s'agissait d'un retour à un système conventionnel. En 2020, le marché du bio a atteint 13,2 milliards d'euros en France, en hausse de 10,4 % par rapport à 2019. De quoi classer notre pays au deuxième rang européen en termes de chiffre d'affaires pour l'agriculture biologique derrière l'Allemagne.

**Des disparités suivant les filières**  
D'après les données fournies par l'Agence bio, 67 % des aliments bio consommés dans notre pays sont produits en France, 18 % proviennent de l'Union européenne et 15 % de pays tiers. En France, les plantes à parfum, aromatiques et mé-



12 % des exploitations agricoles françaises sont aujourd'hui engagées en agriculture biologique, un chiffre qui a triplé depuis 2010.

dicinales (PPAM) et la vigne présentent le plus fort taux de surfaces en bio avec respectivement 19,86 % et 17,27 % de la superficie totale. On estime aussi que 14,55 % du verger national est en bio, un chiffre qui monte à 43,65 % pour les fruits à coque et à 26,76 % pour les fruits à noyaux et à pépins. La part des surfaces en légumes bio apparaît quant à elle beaucoup plus faible et se limite pour le moment à 9,39 % de la surface agricole utile. Dans le même temps, 12 % des cultures fourragères et 5,86 % des grandes cultures sont aujourd'hui en bio. Pour ces dernières, les disparités sont nombreuses : 46,26 % des légumes secs sont en bio contre seulement 5,32 % pour les céréales. En ce qui concerne l'élevage, 17 204 éleveurs engagés en bio ont été comptabilisés en 2020. D'après l'Agence bio, 2 436 éleveurs se sont nouvellement engagés en bio entre 2019 et 2020. Aujourd'hui, 6,43 % du troupeau bovin est en bio, dont 5,46 % du troupeau allaitant, et 7,57 % des vaches laitières. C'est mieux pour les brebis avec 8,73 % du cheptel national en bio ; 12,8 % pour les brebis laitières et 7,26 % pour les ovins viande.

coopératives (soit 18 % des coopératives bio françaises) et 2 139 transformateurs (première région française) sont certifiés bio. Auvergne-Rhône-Alpes compte également 897 distributeurs et 489 magasins bio ce qui la classe au deuxième rang national dans ce domaine. L'agriculture biologique en Aura se développe notamment grâce aux aides à l'installation. Quelque 35 % des installations aidées dans la région en 2019 disposaient d'un atelier en agriculture biologique d'après le Point accueil installation.

**Un développement constant en Bourgogne-Franche-Comté**

En 2020, la région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) a de son côté enregistré 415 conversions ou installations, un record. Les engagements en agriculture biologique sont en hausse constante depuis 2015 et la région BFC compte désormais 2 976 fermes bio, soit une hausse de 11,8 % par rapport à 2019. Bourgogne-Franche-Comté se classe ainsi au 8<sup>ème</sup> rang des régions françaises pour l'agriculture biologique. Les surfaces conduites en bio représentent 214 884 ha dont 72 232 en conversion, soit une progression de 9,8 % en un an. D'après l'Orab, la polyculture-élevage reste l'activité la plus pratiquée par les paysans bio bourguignons et franc-comtois, l'élevage bovin ayant, historiquement, un poids important dans la région. Néanmoins en 2020, la filière la plus dynamique en matière de bio était la viticulture avec autant de conversions que les deux années précédentes. Les conversions sont également apparues nombreuses en grandes cultures, les céréalières représentant 20 % des fermes biologiques de la région. ■

Pierre Garcia

**DÉBOUCHÉS /** Alors que la consommation française de produits bio a doublé en cinq ans, certains producteurs bio, notamment de lait et de viande, peinent à vivre décemment de leur métier, malgré les promesses d'un marché valorisant.

## AB: des filières saturées et des prix tirés vers le bas

“ Le bio correspond à une opportunité pour les agriculteurs (...). Il faut qu'ils y voient de nouveaux débouchés commerciaux. » Les propos de l'ancien ministre de l'Agriculture Stéphane Travert, prononcés à l'issue du Grand conseil d'orientation de l'Agence bio en 2018, ont encore du mal à passer chez certains producteurs bio de la région. Sabine Tholoni, éleveuse d'un troupeau de 60 vaches laitières au sein du Gaec Le Chabriou à Thiers (Puy-de-Dôme) s'est convertie à la bio il y a trois ans en y voyant une belle opportunité de valorisation. « Aujourd'hui, le prix du lait en bio s'effondre. Chez Sodiaal, 10 % de mon lait est déclassé et payé sur la base du prix non OGM, soit 370 € les 1 000 litres. Lorsque je suis passée en bio, je pensais qu'une segmentation comme celle-là allait être opportune. Aujourd'hui, je suis déçue ! » témoigne-t-elle.



Éric Fabre, éleveur de 80 vaches salers à Saint-Cirgues de Malbert (Cantal).

qu'il y avait de la place, qu'aujourd'hui on fait face à un excédent de lait », regrette-t-il. Au départ collecté par Danone, le lait de sa ferme est aujourd'hui ramassé par Biolait, premier collecteur de lait bio en France. « Cette année, 20 % du lait bio de ses adhérents ne trouvent pas preneur, indique l'éleveur. L'année passée, j'étais payé 470 €/1 000 litres, cette année, vu comme c'est parti, on n'arrivera pas à 430 €/1 000 litres. Nous avons un prix de base en bio à 385 €/1 000 litres qui frôle le prix de base du conventionnel sur les cinq derniers mois de l'année. Si on continue comme ça on va droit dans le mur ! »

explique, non sans inquiétude l'éleveur ardéchois qui a déjà dû se séparer d'une dizaine de vaches pour réduire sa production et baisser ses charges. Pas plus tard que la semaine dernière, Biolait annonçait le lancement du #1PackDeLait-Bio, appelant coopératives, transformateurs, distributeurs et consommateurs à acheter un pack de lait bio pour aider ses adhérents. « Environ 200 millions de litres de lait bio supplémentaires vont affluer dans les prochains mois en France. Face à une offre très abondante et une consommation qui ralentit, de nombreuses fermes pourraient être contraintes d'arrêter leur

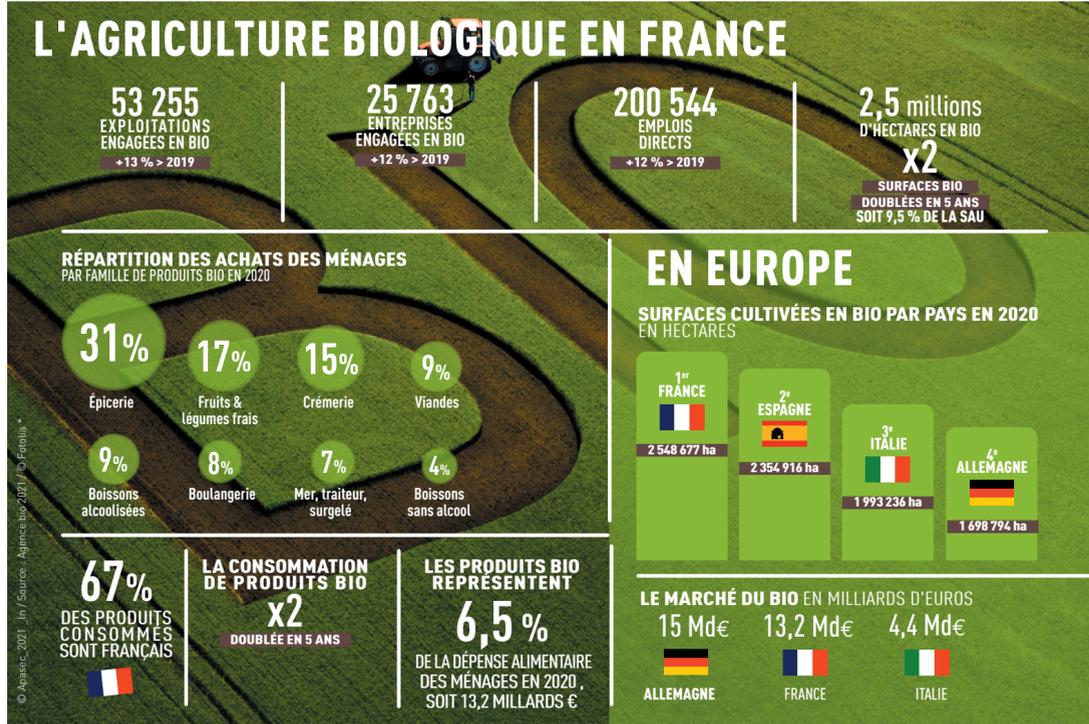
activité », s'inquiète la société dans un communiqué daté du 20 octobre.

**Les filières d'élevage en tension**

La filière viande bovine bio est tout autant inquiète. La fin des aides au maintien qui permettaient pendant cinq ans d'accompagner le porteur de projet nouvellement installé met en difficulté les éleveurs dont la production est engorgée, conséquence d'un marché bio en manque de débouchés. Éric Fabre, éleveur de 80 vaches salers à Saint-Cirgues de Malbert (Cantal), constate un déséquilibre opéré, entre autres, par la réforme territoriale, à l'origine de la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes. « En Auvergne, nous avions développé un marché porteur sur la filière veau à destination des cantines. Il y a eu ensuite un changement d'orientation régionale. Si on ajoute à cela la crise sanitaire et la fermeture de la restauration hors domicile, le désintérêt du consommateur pour la viande bio, un marché du brouillard inexistant en AB, on s'aperçoit que le prix du veau bio est à peine 2 à 3 % plus élevé qu'en conventionnel », explique le responsable bio à la FRSEA Aura. Inquiet du durcissement de la réglementation européenne, qui à partir

de l'hiver 2022-2023 autorisera l'attache des bovins uniquement pour les élevages de maximum 50 animaux sans dérogation possible pour les autres, Éric Fabre craint aussi des règles plus strictes sur l'accès aux aires extérieures des bovins. « En zone de montagne, ces normes sont difficilement adaptables, surtout l'hiver, et risquent de pénaliser encore plus les éleveurs... », soutient-il. En recherche de nouveaux débouchés en bio, la filière ovine alerte aussi sur des prix à la baisse payés aux éleveurs. « Aujourd'hui, nous conseillons à tous nos adhérents de passer en double démarrage bio et label rouge car nous n'arrivons pas à écouler nos agneaux bio. L'écart de prix entre AB et signes officiels de qualité (Sioq) se réduit de plus en plus (en moyenne 7,20 €/kg en bio et 7 €/kg en label rouge). Nous avons perdu 20 centimes du kilo en moyenne sur l'année », indique François Monge, président de la coopérative Agneau Soleil. « Le risque, c'est qu'à terme, toute la filière soit déstabilisée. Le prix de l'agneau standard est déjà en train de se rapprocher du prix de l'agneau sous Sioq... Les éleveurs se demandent même s'ils ne vont pas repasser en conventionnel pour s'en sortir ! » ■

Alison Pelotier



**COMMERCE /** Devenue stratégique, la commercialisation de produits bio fait aujourd'hui l'objet d'une lutte acharnée entre les différentes enseignes de distribution. Quelques éléments de compréhension à l'appui du baromètre 2021 dévoilé par l'Agence bio.

## Les réseaux de distribution du bio à la loupe

Pour les différents points de vente de produits bio, comprendre comment évoluent les habitudes d'achats des Français se révèle crucial. Chaque année, l'Agence bio, en collaboration avec le cabinet d'études et de conseil en marketing Spirit insight, dévoile son baromètre de la consommation et de la perception des produits biologiques en France. La première tendance à retenir du baromètre 2021, portant sur l'année 2020, est que les grandes et moyennes surfaces représentent toujours le premier réseau de distribution des produits bio en France avec 74 % des achats réalisés. Néanmoins, l'avance dont elles disposent depuis de nombreuses années sur les autres modes de distribution tend aujourd'hui à se réduire. En 2018, 81 % des achats de produits bio étaient réalisés dans ces grandes enseignes. En l'espace de trois ans, elles ont donc perdu 7 % de parts de marché dans le bio.



La vente à la ferme est en passe de devenir le deuxième réseau d'achats de produits bio en France.

**La vente directe prend le pas sur les enseignes spécialisées**

Autre circuit de distribution traditionnel qui marque le pas : le marché. Alors qu'il représentait près d'un tiers des achats de produits bio en 2015, il a plafonné à 26 % en 2020. Même tendance pour les enseignes spécialisées dans le bio comme Biocoop, Naturalia ou La Vie claire qui représentaient 31 % des achats de produits bio en 2018 mais plus que

24 % en 2020. Des enseignes qui ont, ces dernières années, vu leur image s'écorner au gré des révélations sur leur système d'approvisionnement, largement basé sur des importations de produits étrangers. Du bio certes, mais pas toujours très écolo côté empreinte carbone... Impactée par la crise sanitaire, cette année 2020 se révèle être aussi celle du retour à une consommation plus locale. Comptant pour 26 % des achats en 2020, la vente à la ferme ou par des producteurs locaux est ainsi en passe de devenir le deuxième réseau d'achats de produits bio en France. En 2016, ce type de réseau de distribution ne représentait que 18 % des achats, pointant alors au cinquième rang dans le paysage de la distribution. En 2020, 54 % des consommateurs

bio ont déclaré y avoir fait des achats de produits bio au moins une fois par mois. Les commerces de proximité, qui comptent pour 22 % des achats de produits bio, sont également revenus au premier plan avec 3 % de croissance entre 2019 et 2020.

**Des achats différenciés suivant les réseaux de distribution**

En dehors d'un attrait renforcé pour le local, cette crise sanitaire a aussi impacté les réseaux de distribution traditionnels du bio et mis en lumière le système de drive. L'an dernier, si la fréquence d'achat de produits bio en grandes et moyennes surfaces a chuté de 4 %, le drive de grande distribution a lui grimpé de 5 % d'après le baromètre 2021 de l'Agence bio. Notons néanmoins que ce mode de distribution reste aujourd'hui majoritairement plébiscité pour des denrées à longue durée de conservation comme les biscuits, les pâtes et le riz. À l'inverse, pour les produits frais comme la viande, les fruits et légumes ou les produits laitiers, les consommateurs privilégient encore majoritairement les grandes et moyennes surfaces, le marché et la vente à la ferme. Le baromètre 2022, qui on l'espère portera sur une année de sortie de crise de la Covid-19, permettra de mesurer si ces tendances sont durables. ■

Pierre Garcia

**PERSPECTIVES /**

### Quel avenir pour l'agriculture biologique en 2041 ?



L'Agence bio a fêté en octobre ses vingt ans au parc floral de Vincennes (Paris). L'occasion pour le groupement d'intérêt public de dresser, à travers une table ronde, quelques perspectives pour l'agriculture biologique d'ici 2041. Elena Scappaticci, rédactrice en chef de la plateforme d'usbeketrica.com, a d'abord présenté quatre scénarios : la raréfaction de l'alimentation bio, l'abondance (le « plus rare et improbable » selon elle), l'obsolescence de l'humain avec un part de transhumanisme et enfin le renversement.

**« Crises internes »**

Cécile Désaunay, directrice d'études du centre de réflexion et d'études prospectives Futuribles, a rappelé que dans vingt ans, le public cible sera les plus de 65 ans qui représenteront alors un quart de la population. « Pourtant, ce sont les inactifs, et donc en grande partie les retraités qui consomment le moins de bio », a-t-elle souligné. Les consommateurs devenant par ailleurs plus exigeants, il sera aussi nécessaire d'être « irréprochable sur tous les plans : santé, environnement, bien-être animal mais aussi rémunération des agriculteurs », a-t-elle alerté. Sans oublier que le produit final, brut ou transformé, devra évidemment procurer un réel plaisir gustatif. De plus, les scénarios « moins positifs ne sont pas à écarter », selon elle. La dilution du bio demeure une possibilité car il pourrait être dépassé et se fondre dans des critères considérés plus importants par le consommateur comme le local ou le bien-être animal. Par ailleurs, « le bio n'est pas à l'abri de crises internes », comme l'agriculture conventionnelle a pu en connaître.

**Quatre profils de consommateurs en 2041**

Selon Cécile Désaunay, l'agriculture biologique devra anticiper et s'adapter aux quatre profils du consommateur des années 2040. Tout d'abord, à celui qui est « réfractaire au changement et qui recherche le plaisir immédiat de l'alimentation ». Ensuite, il lui faudra composer avec les consommateurs contraints qui n'ont pas les moyens de dépenser plus pour se nourrir. Troisième catégorie : celle des consommateurs responsables. « Ils disposent d'un pouvoir d'achat supérieur aux autres, ont des convictions biologiques et pourront s'engager dans le créneau bio ». Quatrième et dernière catégorie : celle des « sobres ». Ce sont des personnes qui entendent consommer moins mais mieux y compris dans leur alimentation, sans pour autant faire le choix de produits bio. Ce qui prouve que « futur ne rime pas forcément avec rupture », a-t-elle conclu. ■

Christophe Soutard